



rolly toys – Garantie « Pro Stabil » d'une durée de 3 ans

Outre la garantie des défauts offerte par le vendeur, la société *rolly toys* | Franz Schneider GmbH & Co KG offre aux consommateurs une garantie constructeur applicable selon les conditions suivantes et dans le cadre décrit ci-après. En qualité de fabricant, *rolly toys* garantit le bon fonctionnement du produit, sous réserve d'une utilisation conforme de ce dernier, pendant une période de garantie limitée.

Les défauts de matériel, construction ou fabrication seront pris en charge par le service après-vente à titre gracieux, dans la mesure où lesdits défauts sont signalés pendant la durée de validité de la garantie. Ladite prise en charge aura pour objet la réparation du produit ou, si *rolly toys* le juge nécessaire à sa seule discrétion, au remplacement de ce dernier. La garantie est valable à compter de la date d'achat par le consommateur pour une durée de 3 ans.

Vous pouvez faire valoir votre droit à la garantie constructeur *rolly toys*, limitée et d'une durée de 3 ans, uniquement sur présentation du ticket de caisse original sur lequel figurent clairement le nom du produit acheté ainsi que la date et le lieu de l'achat.

rolly toys se réserve expressément le droit d'exiger le renvoi du produit défectueux aux frais de l'expéditeur. Sont exclus de la garantie constructeur *rolly toys*, limitée et d'une durée de 3 ans, les cas suivants : une usure normale (par ex. pneus, roues, autocollants), un montage non conforme, les défauts issus d'une grave négligence en matière d'utilisation (y compris accidents, mauvaise utilisation et surcharge volontaire) ainsi que les défauts ou dommages issus d'une utilisation non conforme ou détournée du produit. Le produit ne doit avoir fait l'objet d'aucun ajout, d'aucune transformation ni d'aucune autre modification arbitraire quelle qu'elle soit, et le montage doit être réalisé conformément à la notice de montage correspondante.

La garantie constructeur *rolly toys*, d'une durée de 3 ans, est limitée à l'utilisation du produit *rolly toys* par le consommateur final privé. Les utilisations à titre professionnel (par ex. location de véhicule, aires de jeux en intérieur, actions promotionnelles, etc.) ainsi que toute utilisation des produits *rolly toys* dans des espaces publics (par ex. jardins d'enfants, etc.) ne sont pas couvertes par la garantie.

La garantie constructeur *rolly toys*, limitée et d'une durée de 3 ans, ne limite ni n'exclut en aucun cas vos droits de garantie légaux conférés en vertu du droit applicable correspondant, ni vos droits de réclamation vis-à-vis du vendeur du produit.

La responsabilité de *rolly toys* se limite à la hauteur de la valeur d'acquisition du produit.

Indépendamment de cette garantie et du recours ou non à la garantie décrite ci-dessus en cas de sinistre, les droits de garantie légaux du consommateur vis-à-vis du vendeur demeurent en vigueur et de plein effet.

Toute l'équipe *rolly toys* reste à votre entière disposition pour toute demande d'informations supplémentaires.

rolly toys | Franz Schneider GmbH & Co KG
Siemensstraße 13-19
96465 Neustadt bei Coburg